

**Origine de l'eau**

Le réseau auquel appartient votre commune est alimenté par l'usine de potabilisation de Morsang sur Seine qui traite l'eau de la Seine (90%) et l'eau des forages (10%). La gestion est assurée par Eaux du Sud Parisien (Lyonnaise).

**Quartiers**

L'ensemble de la commune

**Contrôles sanitaires réglementaires**

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 102 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 19 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

**BACTERIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

**EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

Tous les prélèvements sont conformes.  
Nombre de prélèvements : 121

**NITRATES**

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES**

Moyenne : 20,2 mg/L Maximum : 26,2 mg/L  
Nombre de prélèvements : 101

**DURETE**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

**EAU CALCAIRE  
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé**

Moyenne : 24,55 °f Maximum : 35,2 °f  
Nombre de prélèvements : 101

**FLUOR**

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L. Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE**

Moyenne : 0,08 mg/L Maximum : 0,1 mg/L  
Nombre de prélèvements : 13

**PESTICIDES**

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2

**CLASSE C  
eau conforme à la limite de qualité.**

Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse (Déséthylatrazine)  
Nombre de prélèvements : 13

**SULFATES**

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Référence de qualité : ne pas dépasser 250 mg/L.

**EAU DONT LA TENEUR EN SULFATES EST CONFORME A L'INDICATEUR DE QUALITE**

Moyenne : 50,2 mg/L Maximum : 65,8 mg/L  
Nombre de prélèvements : 101

**ALUMINIUM**

Élément présent naturellement dans l'environnement. Référence de qualité : ne pas dépasser 200 µg/L.

**EAU CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE, CONTENANT TRES PEU D'ALUMINIUM**

Moyenne : 27,94 µg/L Maximum : 113 µg/L  
Nombre de prélèvements : 31

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2013 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Pour le Directeur Général de l'ARS,  
L'Ingénieur du Génie Sanitaire, Adeline SAVY

## Conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

PUITS



Toute ressource d'utilisation unifamiliale (source ou puits particuliers) doit être déclarée en mairie. Les connexions entre le réseau public d'adduction d'eau et une conduite alimentée par une autre ressource en eau (puits, source...) sont interdites. Pour l'alimentation, privilégiez l'eau du réseau public dont la qualité est régulièrement contrôlée.

CHLORE



Par mesure de sécurité, les taux de chlore résiduel dans l'eau distribuée ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez l'eau quelques minutes au réfrigérateur dans une carafe ouverte. Si la saveur, ou la couleur, de l'eau à votre robinet changent, signalez-le à votre distributeur d'eau.

**Nous recherchons des personnes volontaires pour effectuer un prélèvement et une analyse d'eau dans le cadre du contrôle sanitaire. Ceux-ci sont gratuits. Vous recevrez un bulletin individuel avec une conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau à votre robinet. Pour participer, votre installation ne doit pas être équipée d'un adoucisseur. Si vous êtes intéressé, contactez la Délégation Territoriale de l'Essonne au 01.69.36.71.63.**